

COVID-19

Prestation canadienne d'urgence.

Quand renouveler la demande.

14 avril 2020

Bonjour chères membres et consœurs,

Si vous avez déjà reçu votre chèque pour le premier cycle et que vous êtes toujours sans revenu d'emploi, sachez que vous pouvez dès maintenant faire la demande de renouvellement de la Prestation canadienne d'urgence sur le portail de l'Agence du revenu du Canada.

Pour celles qui ont fait leur première demande avec **Service Canada** (l'assurance-emploi) vous continuez à renouveler vos demandes, chaque **deux semaines** dans plusieurs cas, avec Service Canada.

Pour celles qui ont fait leur première demande avec l'**Agence du revenu du Canada** (ARC) vous continuez le renouvellement avec l'ARC sur une base **mensuelle**. Vous pouvez donc, dès aujourd'hui, remplir à nouveau le formulaire et obtenir le paiement pour le deuxième chèque pour ce deuxième cycle. Suivre les instructions du tableau ci-dessous.

Si vous avez fait deux demandes, l'une auprès de l'Agence du revenu du Canada et l'autre auprès de Service Canada. Vous devrez renouveler celle avec Service Canada.

Si vous êtes né au mois de	Faites votre demande de PCU les	La meilleure journée pour faire votre demande
Janvier, février ou mars	Lundis	13 avril
Avril, mai ou juin	Mardis	14 avril
Juillet, août ou septembre	Mercredis	15 avril
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis sachez	16 avril
Tous les mois	Vendredis, samedis, dimanches	

Prenez soin de vous!

La présidente,
Isabelle C. Caron

Le comité exécutif de l'APESEQ.